

# ALF - 2015

# L'enjeu du réseau



12, 13 et 14 octobre 2015 > Paris

## L'objectif de ces journées

Ces journées ont été construites autour de 3 axes, de 3 idées qui avaient pour finalité :

- De permettre aux participants de mieux d'appréhender les mécanismes de l'action en réseau, pour pouvoir participer efficacement à l'élaboration d'un réseau du jeu ;
- D'interroger les évolutions que supposerait un fonctionnement de l'ALF d'avantage pensé dans une logique de réseau ;
- De positionner la ludothèque au cœur d'un environnement en pleine mutation ; donner des clefs de compréhension de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) et la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Elles avaient également pour objectif de contribuer à positionner les ludothèques au sein de 3 niveaux de réseaux, de 3 niveaux d'intervention, du national au local :

- Le réseau, globalement à construire, des acteurs du monde du jeu ;
- Le réseau des ludothèques dans le cadre de leur fédération au sein de l'ALF ;
- Le réseau de la ludothèque elle-même, sur le local, au cœur de son territoire d'intervention et de ses actions concrètes auprès des publics accueillis.

Ainsi, elles ont permis d'affiner le projet politique et de poursuivre collectivement une réflexion sur des questions de démocratie, d'organisation et d'orientations internes à l'ALF.

Faisant suite au rassemblement national sur le projet politique, au délocalisations des CA du national en région, elles ont ainsi contribué à réaffirmer le sens de l'action portée par l'ALF, et renouer un lien de confiance avec les présents.

Elles ont également posé les bases d'un méta-réseau des acteurs du monde du jeu,

Elles ont enfin été l'occasion de présenter des outils de structuration.

Voici le compte rendu des conférences et des temps d'échanges qui ont sous-tendus les réflexions et évolutions de l'ALF en cours actuellement.

En vous souhaitant bonne lecture. En espérant que celle-ci puisse laisser transpirer la richesse de ces temps d'échange, des débats qui ont eu lieu, et le plaisir que nous avons eu à y participer.

L'équipe de l'ALF

### Programme des journées

#### L'enjeu du réseau

Au sens traditionnel du terme, un réseau est un regroupement d'acteurs ayant des propriétés en commun. Chaque réseau a son histoire et son contexte, l'Association des Ludothèques Françaises (ALF) existe depuis 1979, elle est née de la volonté de promouvoir des structures innovantes mais alors peu nombreuses et très peu connues (la France comptait alors 70 ludothèques !). 36 ans après, avec plus de 1000 structures sur le territoire français, dont près de la moitié sont adhérentes à l'ALF, ce travail de réseau demande à être ré-interrogé, dynamisé, organisé et structuré. A partir des besoins exprimés ou ressentis par les professionnels, il nécessite, pour se formaliser, un temps d'échange, de réflexion et de maturation, garant du fonctionnement à venir.

Ce sera donc l'objet de ces 3 jours, afin que l'affirmation du réseau des ludothèques sur le territoire français donne lieu à l'apparition de formes inédites d'action collective dans l'espace social et culturel.

#### Lundi 12 octobre : Le réseau des ludothèques françaises : l'ALF en question

- **Séance d'ouverture, accueil des participants et Introduction** par N. Dion, président de l'ALF.
- Conférence : **Histoire des mouvements d'éducation populaire** par A. Baudeau, déléguée générale du CNAJEP.
- Table-ronde : **présentation du projet politique de l'ALF, évolutions de l'organisation de l'ALF** par N. Dion, A. Jacopé, A. Kilgus, M. Darmaillacq, et R. Arbeau du CA de l'ALF.
- Atelier en plénière : **Des outils collaboratifs, concrets et opérationnels, par et au service du réseau (Wikiludo - Gestasso)** par N.Dion
- **Le système ESAR, présentation édition revue et augmentée** par R. Filion

#### Mardi 13 octobre : Notion de réseau et réseau du jeu

- Conférence : **L'analyse de réseau, sociologie des organisations** : Comment les membres d'une organisation, les acteurs d'un domaine, construisent et coordonnent des activités collectives organisées par E. Lazega, Professeur des Universités à Sciences Po. Centre de sociologie des organisations.
- Table-ronde : **Les acteurs du jeu en France**. Avec des représentants du monde du jeu : éditeurs, auteurs, café-jeux, maison des jeux, représentants de structures commerciales, commerçants, membres des Rencontres ludiques, bibliothèques, etc.
- Ateliers : **Perceptions croisées et interactions à construire**
- **Soirée-jeu** organisée par R. Arbeau, ALF et président de l'association la Cabane à jeux à Paris.

#### Mercredi 14 octobre : Le réseau et le territoire

- Table-ronde : **L'ancrage sur un territoire**, point sur la loi MAPTAN et les dispositifs territoriaux (politique de la ville, REAAP, CAF, etc.) par Georges Gontcharoff de l'Union nationale des acteurs et structures de développement local (UNADEL).
- Présentation : **le réseau PédaGoJeux** par Olivier Gérard, Coordonnateur à l'UNAF (Union nationale des associations familiales), spécialisé dans les nouvelles technologies.
- Atelier : **Agir en réseau**. l'organisation du travail en réseau sur un territoire, par Jean-Louis Sbardella, consultant et formateur.



## Histoire des mouvements d'éducation populaire



*"Nous interrogeant, dans le cadre du projet politique et bien au delà, sur la question de l'éducation populaire et notre place dans ce corpus de valeurs, il nous semblait pertinent de prendre un temps pour nous repositionner dans une perspective historique plus large et prendre un peu de hauteur dans nos réflexions. Profitant de notre récente adhésion au CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire), nous avons invité sa déléguée générale Audrey Baudeau à intervenir sur l'histoire des mouvement d'éducation*

*populaire."*

### Qu'est-ce que l'éducation populaire ?

L'Éducation populaire est un courant d'idées qui milite pour la diffusion de la connaissance au plus grand nombre. L'éducation populaire est aussi un mouvement qui reconnaît la capacité de chacun de progresser et de se développer à tous les âges de la vie. Ce sont aussi des actions qui ne se limitent pas à la culture et aux savoirs académiques. Condorcet avec son rapport sur L'Organisation générale de l'instruction publique en 1792 est considéré comme l'un des l'instruction publique fondateurs du concept de l'éducation populaire.

On a pour habitude de situer l'origine de l'éducation populaire au XVIIIème siècle, à l'époque des Lumières. Cette naissance s'inscrit dans un contexte de lutte contre l'obscurantisme et l'emprise de l'Église catholique en France. Se diffuse alors l'idée de la nécessité d'une éducation de toutes et tous, et, en particulier du peuple, par le peuple et pour le peuple. En 1792, en pleine révolution, Condorcet remet à l'Assemblée législative un Rapport sur l'instruction publique dans lequel on peut lire : « Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées, en vain des opinions de commandes seraient d'utiles vérités. Le genre humain n'en resterait pas moins partagé entre deux classes : celle des hommes qui raisonnent, et celle des hommes qui croient. Celle des maîtres et celle des esclaves ».

La Révolution française, si elle n'a pas abouti à une émancipation des « esclaves », se limitant à substituer au pouvoir de l'aristocratie celui de la bourgeoisie capitaliste, elle a néanmoins permis le brassage d'un grand nombre d'idées émancipatrices, dont celles défendues par Condorcet.

Elles vont faire leur chemin.

Le basculement intervient au XIXème siècle avec le mouvement Romantique porté par Hugo, Lamartine ou de Vigny qui proposent une autre vision de la poésie et de la littérature. La peinture, avec des peintres comme Gustave Courbet, participe de ce mouvement, Proudhon parle de ses œuvres comme des œuvres socialistes. Le siècle est traversé en France par les révolutions de 1830, 1848 et 1871, naissent trois courants qui pratiquent, chacun à leur façon, une forme d'éducation populaire : un courant laïc républicain, un courant chrétien social, et un courant ouvrier et révolutionnaire.

### Le courant laïc républicain

À la suite de Condorcet, pour le courant laïc républicain, l'établissement de la République ne pourra avoir lieu que si on parvient à faire reculer l'obscurantisme, qu'il considère être entretenu par

l'Église. C'est la naissance des grandes associations laïques visant à développer l'éducation pluridisciplinaire des adultes pour créer les conditions du progrès social.

Ainsi, au lendemain de 1830, est fondée l'association polytechnique, dont l'un des animateurs est Auguste Comte, le philosophe du « positivisme ». En 1848, c'est la création de l'association philotechnique. En 1866, la célèbre Ligue de l'enseignement, créée par Jean Macé, journaliste républicain et auteur d'ouvrages de vulgarisation scientifique.

En 1868, à la fin du Second Empire, une loi autorise les réunions publiques, dès lors qu'elles ne traitent ni de politique ni de religion. Évidemment, cet interdit est vite contourné, ouvrant des espaces permettant au peuple de s'instruire et même d'aborder les questions sociales. Ces réunions publiques sont de réels lieux d'éducation populaire, qui vont jouer un rôle important dans la formation politique et la diffusion des idées de celles et ceux qui deviendront des Communistes.

En 1871, la Commune de Paris décrète certaines réformes, parmi lesquelles l'enseignement laïc et gratuit, ainsi que l'enseignement professionnel assuré par les travailleurs eux-mêmes.

Et dix ans plus tard, Jules Ferry créera l'école républicaine.

### **Le courant chrétien social**

Le christianisme social est un mouvement original dans sa construction puisqu'il réunit aussi bien les fils de notables que les jeunes ouvriers et les paysans. Son combat s'organise autour de la lutte contre la misère et la pauvreté. Quoique de nature confessionnel, il rejoint le courant laïc sur de nombreux points : notamment sur sa vision de l'éducation (dans son versant protestant) ou contre l'exploitation des femmes (versant catholique), s'attirant même les foudres des autorités de l'Église. La JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) et la JAC (Jeunesse Agricole Chrétienne), fondées en 1925, jouent un rôle important de conscientisation sociale de la jeunesse, notamment dans les zones rurales.

### **Le courant ouvrier et révolutionnaire**

Le mouvement ouvrier français trouve son origine dans les amicales, mutuelles et coopératives créées dans les années 1810-1820, pour contourner l'interdiction des syndicats par la loi Le Chapelier en 1791.

Après la très dure répression de la Commune, le mouvement ouvrier reprend véritablement son essor dans les années 1880 et devient une « puissance » qui compte. Cherchant à préserver une culture et des valeurs propres à la classe ouvrière, le mouvement se méfie de l'école de la bourgeoisie édiflée par Jules Ferry avec les lois de 1881-1882. L'éducation est alors conçue comme un prélude à la révolution. Dans les années 1890, les Bourses du travail, créées par les municipalités pour réguler le marché de l'emploi, sont investies par ces syndicalistes révolutionnaires qui cherchent à les transformer en bases d'une contre-société prolétarienne, en les dotant de services d'entraide, de bibliothèques, de cours du soir où l'on étudie l'économie, la philosophie, l'histoire.

### **L'institutionnalisation et la tutelle de l'État**

Dans les années 1920-1930, l'éducation populaire devient peu à peu un secteur d'activité à part entière. Notamment portée par l'accession au pouvoir du Front populaire.

De 1940 à 1944, le régime de Vichy veut mouler la jeunesse dans l'idéologie de la Révolution nationale dont la devise est « travail, famille, patrie ». Trois dispositifs seront créés pour cela : les chantiers de jeunesse, les écoles de cadres ou écoles de chefs, et les maisons des jeunes.

L'ordonnance du 2 octobre 1943 crée l'agrément « Jeunesse et éducation populaire ». Les associations qui l'obtiennent se placent de fait sous la tutelle de l'État, et peuvent obtenir des subventions. REMPLISSANT une sorte de service public indirect. C'est le début d'une institutionnalisation qui sera reconduite après la Libération.

En 1943, des associations d'éducation populaire sont fondées dans la clandestinité : les Francas et Peuple et Culture (dont le manifeste se propose de « rendre la culture au peuple et le peuple à la culture »). A la Libération, ces jeunes résistants vont prôner le développement d'une éducation politique de masse conçue comme une pédagogie de la démocratie, de manière à prévenir les tentations totalitaires avec la naissance des MJC notamment.

Les années 50 vont marquer l'apogée de l'éducation populaire, elle devient une force installée pour tout le monde et c'est à cette période que se développent des pratiques innovantes telles que la mise en place du théâtre populaire ou des ciné-clubs.

Un tournant s'augure à l'aube des années 60, avec en 1959, la création du ministère de la Culture par André Malraux, laissant l'éducation populaire au sein du ministère Jeunesse et sports : le nouveau ministère n'a pas pour mission l'émancipation du peuple, mais la création artistique et l'accès aux « œuvres capitales de l'humanité ». L'idée de pédagogie de la démocratie est abandonnée par les institutions. Elle se transforme en animation socio-culturelle, rattachée aux loisirs. L'éducation populaire devient une référence installée pour tout le monde. Au moment où ce mouvement semble avoir une reconnaissance officielle, il rentre en crise. D'abord le mouvement de jeunesse, leur rôle de socialisation s'érode au profit d'une culture juvénile autonome. L'éducation populaire est confrontée aux nouveaux paradigmes des politiques publiques à l'œuvre dans le champ de l'éducation et de la culture en le fragmentant, en le technicisant et en le professionnalisant avec des nouvelles dénominations telles que "animation socioculturelle", "action culturelle" ou "éducation permanente".

Mai 68 va redonner de l'élan au mouvement avec un retour de flamme d'un courant militant. Le CNAJEP est né à la suite des événements suite à la volonté de mouvements de jeunesse et d'associations d'éducation populaire appartenant à des horizons et des secteurs d'activités très divers de se rencontrer pour créer un espace de dialogue, de concertation et de représentation auprès des pouvoirs publics sur les questions concernant la jeunesse et l'éducation populaire.

Et aujourd'hui, si il est toujours difficile de donner une définition claire de l'éducation populaire, elle s'observe à travers toute action menée en faveur de la conscientisation, de l'émancipation, du développement de la puissance d'agir et de la transformation sociale : dans les syndicats, dans les structures éducatives qui mettent en œuvre des pédagogies alternatives, dans les entreprises qui fonctionnent en autogestion, dans le travail social, etc.

### **L'ALF et l'éducation populaire**

*"C'est notamment au regard de cette histoire riche et diverse, des ces courants présentant parfois des contradictions, des forces à l'œuvre autour de ces enjeux, qu'il nous est apparu comme absolument nécessaire, quand nous parlions d'éducation populaire, de définir précisément ce que nous entendions à cet endroit.*

*Reprenant à la fois les 4 enjeux susnommés (conscientisation, d'émancipation, de puissance d'agir et transformations sociale), et tâchant d'en donner une lecture à la fois philosophique et concrète, nous nous sommes réappropriés une définition travaillée lors des rencontres ludiques 2015 et l'avons intégrée à notre projet politique.*

*Nous avons adopté la même démarche pour nombre d'éléments pour lesquels il nous paraissait important d'expliquer le sens que nous leurs donnions afin que notre projet soit abordé le plus clairement et la manière la plus transparente par tous (sur les questions de définition des ludothèques, de l'ALF, de la démocratie, etc...). C'est pour nous le premier pas vers une éducation populaire réelle et assumée, que de permettre à toutes et tous, de s'emparer le plus clairement possible, de l'essence de notre projet et de nos travaux, d'en partager les enjeux et de pouvoir s'y*

*impliquer en conscience."*

## **L'analyse de réseau**



*"L'ALF, le réseau au cœur des enjeux. Tel est le slogan de l'ALF depuis quelques années. Dans la lignée du travail précédent, nous réinterrogeons et redéfinissant les concepts qui sous-tendent notre action, et notamment ce concept d'un réseau.*

*Qu'est-ce qu'un réseau ? Qu'est-ce qui fait réseau ? Qu'est ce qui permet à un groupe donné d'acteurs de se définir comme réseau et quels sont les clefs de la réussite et de l'effiscience d'un fonctionnement en réseau. Ce sont quelques unes des questions que nous avons travaillées avec E.*

*Lazega."*

### **Comment les membres d'une organisation, les acteurs d'un domaine, construisent et coordonnent des activités collectives organisées ?**

Par Emmanuel Lazega, Professeur des Universités à Sciences Po. Centre de sociologie des organisations.

Emmanuel Lazega contribue au développement d'une sociologie néo-structurale qui articule notamment l'analyse organisationnelle et l'analyse de réseaux sociaux pour rendre compte du fonctionnement de l'action collective. Cette approche observe, modélise, articule et compare les processus sociaux génériques de la vie sociale (solidarités particularistes et exclusions, socialisations et apprentissages collectifs, contrôle social et gestion des conflits, régulation et institutionnalisation) pour mieux comprendre le fonctionnement de la "société organisationnelle" contemporaine.

Un réseau social est généralement défini comme un ensemble de relations d'un type spécifique (par exemple de collaboration, de soutien, de conseil, de contrôle ou d'influence) entre un ensemble d'acteurs. Emmanuel Lazega a développé cette approche à l'échelle intra- et inter-organisationnelle, par exemple dans l'étude des formes d'action collective entre pairs (l'organisation collégiale ; les formes d'articulation entre bureaucratie et collégialité dans le travail d'avocats, de juges, de chercheurs, de prêtres, etc.) ou dans l'étude de la coopération entre concurrents (la régulation conjointe des marchés et du monde des affaires). Cette conférence proposait une approche de la dimension multi-niveaux de la vie organisationnelle et sociale, observant deux systèmes d'interdépendances, l'un inter-organisationnel et l'autre inter-individuel.

Les réseaux s'intègrent dans une réflexion sur les organisations, de travail.

Quand on travaille avec d'autres, il y a deux moyens de s'organiser :

La bureaucratie qui serait la manière la plus efficace de s'organiser pour faire un travail routinier. Cela correspond à l'organisation du travail routinier, que l'on choisit de "routiniser". C'est Max Weber (sociologue, 1864-1920) qui décrit la bureaucratie comme la possibilité de diviser le travail, de recruter sur la base des qualifications des individus, d'organiser les relations sur une base impersonnelle, la bureaucratie marche quand c'est routinier et impersonnel. C'est un système qui émane de la société contemporaine et qui s'impose comme un modèle dominant ayant fait ses preuves de son efficacité dans la mise en place d'administrations modernes qui régissent notre quotidien. Mais cette base de travail basée sur la standardisation et la centralisation pour assurer



l'efficacité connaît aussi ses cercles vicieux avec l'apparition de hiérarchies parallèles, de solidarités oppositionnelles.

La collégialité c'est l'action collective, sans hiérarchie, entre pairs. Qui n'est pas routinier, ou que l'on choisit de ne pas rendre routinisable. C'est un modèle alternatif, des individus qui organisent leur travail ensemble en créant un consensus entre eux. Ils ont hétérogènes et ont des intérêts différents. Pour le faire dans la durée, il faut personnaliser les relations de travail. Il faut savoir quels sont les intérêts de chacun et négocier des compromis. Rien n'est attendu d'une hiérarchie qui apporterait des solutions d'organisation du travail. C'est le seul moyen de collectivement, dans la durée, inventer, créer, entre pairs. Dans ce modèle, on utilise des relations personnalisées pour se coordonner. Il y a évidemment des difficultés. La collégialité ne signifie pas l'égalité dans les relations, ne signifie pas la démocratie. La collégialité engendre la négociation, le consensus, la prise de temps dans les décisions, l'exclusivité entre certains et l'exclusion d'autres. Cela peut dégénérer et glisser vers le clientélisme et l'oubli de penser à l'intérêt général.

Aujourd'hui, toute organisation est un peu un mélange des deux modèles. Au sommet d'une organisation, même bureaucratique, c'est politique, donc cela ne peut être routinier. Elle est donc forcément collégiale, au moins au sommet. Par ailleurs, certaines "poches collégiales" peuvent se créer au sein d'une hiérarchie bureaucratique.

Fonctionner en réseau c'est se poser la question de combien et quel genre de collégialité je vais intégrer à la bureaucratie. La collégialité, cela s'apprend, et cela nécessite de développer des qualités, notamment dans sa façon de construire des relations. La question qui se pose c'est de savoir comment gérer ses relations individuelles et ses relations collectives.

Une relation c'est un canal pour la circulation de ressources. Il faut qu'il y ait une dimension symbolique et morale dans la relation. Il faut qu'il y ait un engagement vis-à-vis du partenaire d'échange. Il y a donc une attente de régularité de part et d'autre. Gérer ces interdépendances, c'est gérer un réseau, et là se pose la question de savoir si il est important d'avoir un réseau important ou un petit réseau.

Et parfois il faut mieux compter sur un réseau réduit mais plus concret que multiplier des relations. Ce qui compte c'est que la composition et la structure de son réseau correspondent à ce que l'on en attend. C'est ce qui signifie "gérer son réseau".

Et si le gros réseau facilite l'étendue de son audience, sans une grosse dépense d'énergie, il rend plus dépendant de la tendance collective. Un petit réseau demande une gestion qui demande plus de travail en termes de temps et d'attention mais qui garantit une certaine autonomie de décision avec des relations plus denses et plus riches. Il s'agit de penser à soi en tant qu'individu dans une relation.

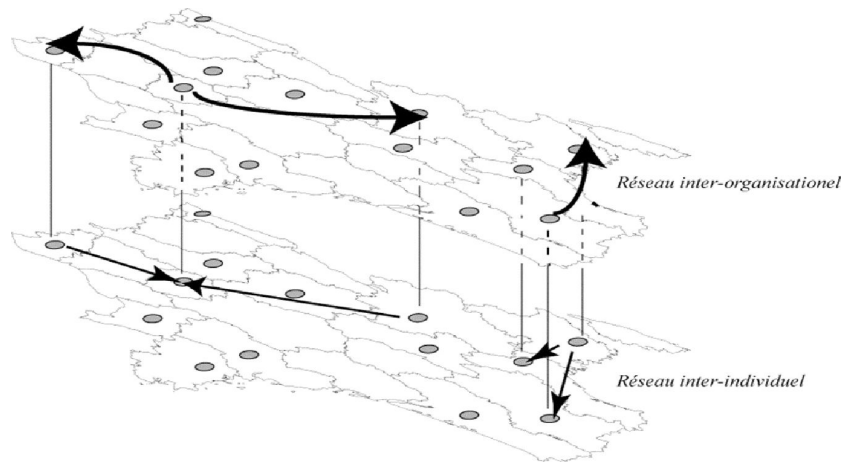
Un exemple d'analyse de réseau, assez amusant, est celui « des poissons et des mares ».

Cette approche a été mise en œuvre dans une recherche empirique sur les variations de performance au sein de l'« élite » de la recherche française en cancérologie en 1999. Les acteurs que les chercheurs considèrent comme centraux ou périphériques à l'échelle inter-individuelle étant désignés comme des gros (choisis par beaucoup, qui disposent d'un gros réseau) et des petits poissons (moins demandés, fonctionnant en réseau réduit), et les laboratoires que les directeurs de recherche considèrent comme centraux ou périphériques à l'échelle inter-organisationnelle, étant les grandes ou les petites mares.



Quatre cas de figures se dégagent :

- Les gros poissons dans les grosses mares ;
- Les gros poissons dans les petites mares ;
- Les petits poissons dans les grosses mares ;
- Les petits poissons dans les petites mares.



Des poissons et des mares  
Un exemple d'analyse de  
réseau multi-niveaux

Au-delà du constat trivial de l'avantage concurrentiel des gros poissons dans les grandes mares (en particulier du fait de la prime à la taille dans ce domaine de recherche), il a été mis en évidence, dans la course à la performance scientifique mesurée à l'échelle individuelle, des stratégies de « rattrapage » utilisées dans ce système par les plus petits poissons.

La conclusion de cette étude étant que dans la recherche française sur le cancer en 1999, mieux valait être un petit poisson évoluant dans une grande mare plutôt qu'un gros poisson évoluant dans une petite mare !

La grande question étant de savoir comment les petits poissons développent des stratégies relationnelles leur permettant de rattraper les gros poissons dans les grosses mares ?

Deux stratégies se distinguent :

- les indépendantistes sont ceux dont tout le réseau personnel reste confidentiel, disjoint du réseau professionnel dans lequel ils évoluent. Ce qui du coup les privent des relations dont ils pourraient bénéficier ou faire bénéficier dans le cercle professionnel auquel ils sont rattachés ; Ou à contrario, qui ne construisent leurs relations que dans le cercle dans lequel ils évoluent et n'en sortent pas ;

- les individualistes, sont ceux dont la majorité du réseau reste en dehors de leur cercle professionnel mais gardent quelques connexions cependant avec ce cercle afin de bénéficier des deux. Ceux sont ceux qui privilégient leur intérêts au dépend d'une certaine moralité, mais qui est néanmoins un des plus efficace en terme de progression.

Chacune de ces stratégies faisant la démonstration de comment fonctionnent les réseaux.

Cette démonstration permet aussi de raisonner à l'échelle de la relation organisationnelle.

Comment s'identifient des hiérarchies informelles, des niches sociales dans lesquelles il y a beaucoup d'échanges ?

Et savoir comment trouver sa place dans le réseau ?

Comprendre ces interactions c'est comprendre les processus sociaux qui aide à gérer les dilemmes de leur action collective : repérer les comportements opportunistes, voir qui bénéficie de la solidarité collective mais aussi qui effectue le contrôle social, en terme d'apprentissage collectif, qui apprend de qui. et qui est en position de définir les règles du collectif.

### ***L'ALF et la question du réseau***

*"Ce temps d'échange avec E. Lazega interroge et met en perspective plusieurs points concernant l'ALF.*

*L'un de ceux qui a particulièrement retenu notre attention c'est l'articulation du travail qui peut-être "routinisé" et du travail "créatif". C'est un élément qui nous permet de réfléchir et de renforcer notre démarche actuelle visant à la fois à rendre plus efficace et plus standard ce qui peut l'être, pour dégager du temps pour construire l'avenir. A titre d'exemple, cela se traduit notamment par la mise en place d'outils tels que Gestasso et wikiludo, et sur des temps de rassemblement du réseau ou notre volonté de mettre en place un comité scientifique.*

*Le deuxième point mis en perspective c'est notre position en tant qu'ALF, que ludothèque, au regard de la métaphore marine proposée par E. Lazega où il constate que pour la recherche il vaut mieux être un petit poissons dans une grande mare. N'est ce pas là finalement ce que nous sommes tous, les ludothèques de petits poissons dans la mare ALF et l'ALF un petit poisson dans un réseau des acteurs du monde du jeu à constituer, mais avec le dessein commun de faire évoluer le regard et la culture ludique ? Cela pose à minima la question de l'endroit où l'on veut se situer, de la solidarité dans la construction d'un édifice où chacun porte sa pierre dans un tout parfois difficile à appréhender, mais qui nous ferait tous avancer ?"*

## Réforme des territoires



*"Une demande forte, et un enjeu important, se situent dans une bonne compréhension de la réforme territoriale qui est actuellement à l'œuvre. Toujours dans cette idée d'éducation populaire, nous voulons permettre à tout les ludothécaire de mieux s'en saisir pour trouver des lieux et modalités pour agir sur leur territoire, de bien comprendre l'articulation des différents niveaux et des compétences de chaque collectivité."*

### Le regroupement des collectivités territoriales : quels enjeux ?

Par Georges Gontcharoff, géographe, expert de la réforme territoriale pour l'UNADEL (Union nationale des acteurs et des structures du développement local) qui a exposé les tenants et les aboutissants de cette réforme très complexe.

Malgré les gouvernements successifs, les objectifs sont toujours de simplifier le millefeuille institutionnel, clarifier les compétences, faire des économies et reconnaître le fait urbain. Georges Gontcharoff a suivi l'ensemble des réformes pour en faire une synthèse appréhendable par les acteurs locaux et les élus locaux et techniciens des collectivités locales.

La question du regroupement des collectivités territoriales est complexe et il faut distinguer les niveaux. La présence de 36 700 et quelques communes, cas unique en Europe, n'est pas compatible avec une vision moderne et efficace de la gestion locale de l'espace, notamment rural. Regrouper les intercommunalités ne peut pas se faire de manière uniforme.

La réforme des collectivités locales en cours, aura des effets importants sur les acteurs locaux. C'est l'ensemble du tiers secteur, qui va se retrouver affecté par la recomposition des collectivités locales et de l'organisation institutionnelle. Là aussi, il faut, finement, tenir compte des réalités locales qui ne sont pas partout identiques. Le gouvernement a dû, d'ailleurs, considérablement assouplir sa proposition qui était beaucoup trop rigide à l'origine. Il faut aussi s'interroger sur la multiplication confuse des formules de découpage de l'espace infradépartemental et supracommunal : pays, pôles d'équilibres, intercommunalités à 15 000 habitants, bassins de vie, bassins d'emploi...

L'objet de la conférence était aussi de faire le point les compétences dévolues à chacun des échelons de cette organisation institutionnelle : Etat, région, département, commune/communauté de commune ou intercommunalités.

A l'origine, la réforme territoriale, s'appuyait sur la construction de « blocs de compétences » exclusifs pour tous les secteurs. Cela est vite avéré impossible. Chaque niveau était doté par la loi de ses compétences d'attribution et il ne devait donc y avoir aucune interférence entre les niveaux, si la distribution des compétences entre les niveaux était bien faite : « Pour chaque compétence, un seul responsable et un seul financeur ».

Très rapidement, on s'est rendu compte que si cette méthode fonctionnait pour certains secteurs (les collèges ou les lycées, par exemple, compétences exclusives d'un seul niveau), elle ne fonctionnait pas pour d'autres plans de l'action publique qui étaient nécessairement partagés entre plusieurs niveaux (le logement par exemple, pour lequel la commune a la maîtrise des sols et de la délivrance du permis de construire, le département, les aspects concernant le logement des plus démunis et l'État qui tient l'essentiel des cordons de la bourse). L'État a été le premier à violer la règle qu'il avait fixée en obligeant les collectivités territoriales à financer partiellement des

compétences dont il était exclusivement titulaire et qu'il devait financer à 100 % : les campus universitaires, les voies TGV, les nouvelles autoroutes, etc. Il était donc nécessaire à la fois d'organiser un dialogue entre les différents niveaux et de fixer les règles des fameux financements croisés. Durant son mandat, Nicolas Sarkozy est dans la même disposition d'esprit. Ce qu'il appelle « clarification » correspond à la reprise du rêve des « blocs de compétences ». En supprimant la clause de compétence générale pour les départements et les régions, en entravant au maximum les financements croisés, la loi du 16 décembre 2010, va dans ce sens. Mais, en même temps, le principe de réalité l'oblige à reconnaître que ces règles ne peuvent pas s'appliquer à l'ensemble de la matière administrative. Le lobbying associatif fait le reste.

La loi du 16 décembre 2010 est obligée de créer une nouvelle catégorie juridique : « les compétences d'attribution partagées », pour le sport, la culture et le tourisme. La loi du 7 août 2015, élargit cette notion à d'autres secteurs dont l'éducation populaire.

On doit au gouvernement socialiste deux innovations très intéressantes pour essayer de surmonter les difficultés provoquées par l'impossibilité de construire pour tous les secteurs de l'action publique des blocs de compétences exclusives.

La première est la création d'instances de dialogue entre les différents niveaux de collectivités locales, au premier rang desquelles les « conférences régionales de l'action publique ». On reconnaît que certaines compétences sont nécessairement partagées, mais on oblige les élus à se réunir pour discuter du partage des rôles et pour conclure par une convention qui dit clairement qui fait quoi et qui paie quoi. Ainsi, on limite les concurrences, les redondances, le gaspillage de l'argent public. Les socialistes avaient aussi prévu, dans le même but, une instance de dialogue entre l'État et les collectivités locales, le Haut Conseil des Territoires, mais le Sénat a réussi à faire reculer le gouvernement sur ce point, et cette instance ne figure plus dans la loi.

La seconde est d'assouplir le système en permettant à une collectivité titulaire d'une compétence de la faire exercer par un autre, par « délégation de compétences », réalisée de manière conventionnelle. Le dialogue entre élus des niveaux différents est, là encore, particulièrement bénéfique.

Il ne faut pas confondre le « transfert de compétences » dans laquelle celui qui délègue perd complètement la compétence déléguée (la loi précise qu'il n'a plus le droit d'intervenir dans ce domaine qu'il a volontairement abandonné), et la « délégation de compétence » dans laquelle celui qui délégué reste titulaire de la compétence, mais la délègue à un autre qu'il contrôle. Il peut aussi reprendre la compétence à son compte si le délégataire ne remplit pas correctement sa mission. Ainsi par exemple, le département, dans ses domaines de compétences, peut confier la réalisation d'interventions aux communes ou aux intercommunalités, la région peut confier des responsabilités aux départements, les départements aux régions, etc.

Le système marche en ascendant et en descendant. Il est complexe, mais correspond à la réalité et à la diversité du terrain. Il permet de mettre en œuvre cette fameuse « mutualisation » qui doit être source d'économies. Il est aussi intéressant dans la mesure où il est désuniformisateur, c'est-à-dire qu'il permet qu'on ne fasse pas partout pareil, comme dans une vision de rigidité jacobine de la loi.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, ces réformes ne sont pas sans dessein. Le Président de la République et son gouvernement, visent ni plus ni moins que de démanteler méthodiquement les possibilités de partenariats entre acteurs de la société civile et collectivités locales. C'est la mise en concurrence généralisée des acteurs qui est voulue.

Concurrence des acteurs locaux avec de gros opérateurs privés, comme c'est déjà le cas dans le secteur sanitaire et social, mais aussi, et c'est plus grave, concurrence entre les acteurs locaux eux-mêmes.

Face à cette situation dangereuse on voit, dans certains secteurs d'activités, des professionnels, des élus locaux, des techniciens territoriaux s'allier, s'organiser, s'entourer de juristes, pour, ensemble chercher des parades pour ne pas appliquer les réformes telles quelles.

Alors faisons de même dans l'économie sociale et solidaire, dans l'éducation populaire, dans la culture, dans le développement local, dans l'insertion par l'activité économique...

Le gouvernement actuel, comme le précédent, veut favoriser les grandes métropoles car il s'appuie sur l'inéluctabilité de la métropolisation dans tous les pays du monde. Le système français, Equilibre ville-campagnes, qui date du Général de Gaulle s'en trouve donc mis à mal. Aux yeux de la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale), la vocation de l'espace rural se réduit à nourrir les villes et offrir un lieu de récréation pour les urbains. L'espace rural n'est plus vraiment un espace de développement, le gouvernement actuel, comme le précédent, pense que le développement ne se fait que par les villes et que l'espace rural n'est plus vraiment un espace de développement. C'est une vision contestable, car nous connaissons le dynamisme, la créativité, la capacité d'accueil de bien des espaces ruraux. Les ruraux sont traités avec un grand mépris par les gouvernants successifs.

ill. : la-reforme-territoriale - [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)

### ***L'ALF et la réforme territoriale***

*"S'il en était encore besoin, ces éléments mettent en lumière la nécessité absolue, voire l'urgence qu'il y a à se structurer, à faire corps pour défendre la place des ludothèques dans un contexte qui sera, au moins provisoirement, des moins en moins favorables aux politiques publiques en faveur des associations, à plus forte raison dans des contextes ruraux."*

## UN TRAIN DE RÉFORMES

### CRÉATION DES MÉTROPOLES



Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) - 27 janvier 2014

### 13 NOUVELLES RÉGIONS



Loi relative à la délimitation des régions, aux élections départementales et régionales, et modifiant le calendrier électoral

### CLARIFICATION DES COMPÉTENCES



Projet de loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

**#NOTRe**  
Nouvelle Organisation Territoriale de la République



Annexe 2

### Les représentants des acteurs du jeu en France

Une table-ronde, suivie d'un atelier\*, a donné l'occasion de rassembler, sur une même scène, des acteurs du jeu en France, représentatifs de divers secteurs d'activités liés à l'animation ou à l'industrie du jeu et du jouet.

#### **Pour le secteur des auteurs et éditeurs de jeux et jouets :**

- Johann Roussel, auteur/ éditeur pour Elemon games (La Chasse au Gigamon, As d'Or jeunesse 2015).
- Henri Kermarec, auteur de jeu (Sushi dice, Boom bokken, ...).

#### **Pour les partenaires institutionnels :**

- Pierre-marc Gagnon, bibliothécaire, bibliothèque Louise Michel dans le 20e ardt à Paris, qui intègre du jeu dans sa structure.

#### **pour le secteur commercial :**

- Rémi Gleizes, pour le café-jeu Natema, dans le 20e ardt à Paris.
- Franck Mathais, directeur exécutif de l'enseigne La grande récré (Ludendo).
- Robin Tribouillard, responsable de la boutique Robin des jeux, dans le 20e ardt à Paris.

#### **Pour les ludothèques :**

- Nicolas Dion, ludothécaire, président de l'ALF.

#### **Pour les évènements ludiques :**

- Frédérique Bédoin, ludothécaire, membre du jury du Concours international de créateurs de jeux de société de Boulogne-Billancourt.
- Matthieu Blayo, consultant ludique, auteur chez Matagot et membre de La Mad, association ludique sur Paris (événements ludiques, Ludicité, Zombies walk).
- Baptiste Cazes, pour le jeu de rôle grandeur nature.

#### **Pour la formation et la réflexion du le métier de ludothécaire :**

- Thomas Granjon, coordinateur des Rencontres Ludiques, association d'Éducation populaire, créée en 2004, qui organise les rencontres nationales des acteurs sociaux, culturels, éducatifs sur le jeu, dont 3 éditions ont déjà eu lieu.
- Jean-Louis Sbardella, consultant-formateur chez Illudie, spécialisé dans le domaine du jeu.

**N'AS T-ON RIEN A PROPOSER COMME BILAN DE CE TEMPS ?**

- Il serait intéressant d'avoir des choses sur l'intervention de pédagogues

Pour le côté sens, on peut-intégrer le texte suivant : *"renforcer et affirmer la place des ludothèques dans le paysage ludique, les positionner sur dans une démarche qui a du sens, ne peut se réfléchir sans se poser la question des actions et supports pertinents en leur sein. En sa qualité de jeu, il nous apparait comme absolument évident que le jeu vidéo a, et doit avoir, toute sa place en ludothèque. Fort de cette affirmation, et car c'est un support qui pose aujourd'hui de nombreuses questions, qui soulève des besoins de formation de professionnel pour appréhender ce média, et des besoins d'accompagnement des usagers, nous avons fait le choix de nous rapprocher du réseau Pédagojeux et d'en devenir ambassadeur. Nous avons voulu cette intervention de ... Pour mieux présenter ce réseau, ces outils, et prendre des contacts mutuels pour construire l'avenir."*

- Sur l'intervention de Rolande Fillion

" Une profession se compose de nombres d'éléments qui forment un tout commun (pratiques, formations, reconnaissance, etc...). Parmi ces éléments figurent en bonne place les outils qu'elle utilise. Incontestablement, le système ESAR fait pleinement partie de ces outils, et comme la profession elle même, il est en constante évolution pour améliorer continuellement son niveau de pertinence. A l'occasion de la sortie de la troisième mouture du système, nous accueillons Rolande FILLION pour nous en présenter les grandes lignes.

### **Bilan des 3J 2015**

"L'ALF, le réseau au cœur des enjeux"

Un simple slogan, ou une réalité ? Si c'est une réalité, laquelle est-ce ? Est-elle partagée ?

Il nous paraissait important, qui plus est en cette année marquée par de fort changements, de prendre le temps de réinterroger ces notions pour créer des points de références et des perspectives communes pour les constructions des années à venir.

Ainsi, ces temps nous aurons permis de nous mieux nous situer dans le paysage de l'éducation populaire; Dans celui des territoires et compétences qui évoluent; De travailler la notion de réseau qui semble à la fois évidente et fuyante tant elle peut prendre de formes; Et de poser les jalons de collaborations, de travaux en réseau, que ce soit avec le CNAJEP, Pédagojeux, ou au travers de cette reprise de contact avec de nombreux acteurs que fut la table ronde.

Il y a également eu un temps d'atelier de production de matière sur la création d'un "Réseau ou Méta-réseau du monde du jeu". Il y avait tant d'idées, parfois contradictoires, qui s'y sont exprimées, qu'il eut été fastidieux d'en rendre compte dans le détail, et d'en déduire des tendances pertinentes, toutefois, par la pertinence de certains échanges, il alimente régulièrement nos réflexions en ce sens.

Enfin, le dernier jour, en parallèle des travaux d'atelier, une réunion des régions à eu lieu dont l'ensemble des éléments peuvent être retrouvés dans le rapport de gestion de l'AG 2016 qu'ils ont grandement contribué à structurer.

Avant de refermer complètement ces 3J, ils nous reste à remercier tout ceux qui ont contribué à leur succès, ceux qui les ont organisé, ceux qui y sont intervenus, et ceux qui y ont participé.

Sincères salutations à tous.

L'équipe de l'ALF